

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COLLEGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ÉCOLE  
DOCTORALE DES SCIENCES FONDAMENTALES (SF)**

**LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 MAI 2025,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale SF de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération à distance n°05 du conseil de la recherche de l'Université Clermont Auvergne du 04 mai 2021 ;

Vu le compte-rendu du Conseil scientifique de l'École Doctorale SF du 30 janvier 2024 ;

Vu la proposition du Directeur de l'École Doctorale SF ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'École Doctorale SF, les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la DRED, par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable. Le Directeur ou la Directrice de l'ED veille à la représentativité disciplinaire de l'ED et à la représentativité des différentes unités de recherche associées à son école doctorale.

Pour le Collège 1, suite à son départ à la retraite, Pierre HENRARD, est remplacé par Ludovic VIALLET Directeur du CED. De plus, Didier LAPORTE est remplacé par Ali BOUHIFD, Directeur du LMV.

Pour le Collège 2, suite à son départ à la retraite, Rosa CAMPOS est remplacée par Karen VERGNOL-REMONT.

La composition proposée est donc la suivante :

**Collège 1 : 13 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED l'ED :**

Yanick HEURTEAUX, Directeur ED SF

Vanessa PREVOT, VP chargée de la recherche

Patrice MALFREYT, Directeur de l'Institut des Sciences

Ludovic VIALLET, Directeur du CED

Dominique PALLIN, Directeur LPC

Pierre DISSEIX, Représentant IP

Emmanuel MOREAU, Représentant IMoST

Laurent DEGUILLAUME Laurent, Représentant LaMP

LEROUX Fabrice, Directeur ICCF

Thierry LAMBRE, Représentant LMBP

Ali BOUHIFD, Directeur LMV

Pierre SCHIANO, VP Rayonnement et attractivité de l'Université

Jean-Marie NEDELEC, INP

**Collège 2 : 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRED :**

Karen VERGNOL-REMONT - DRED – pôle Etudes Doctorales et HDR

Pascale BOUVIER-MARION - Directrice DRED (Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales)

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;  
Après en avoir délibéré ;

## DECIDE

### Article 1 :

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SF telle que définie ci-dessus.

### Article 2 :

D'abroger la délibération à distance n°05 du conseil de la recherche de l'Université Clermont Auvergne du 04 mai 2021.

Membres en exercice : 46

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 15 mai 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB\_CR\_20250513\_02

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*